

**MAPA RENOVATION DE L'ECOLE DE LA ROSE DES VENTS :  
EQUIPEMENT CUISINE**

1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique

**Le Maire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

**Vu** le Code de la commande publique et ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1 ;

**Vu** la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € H.T;

**Vu** l'avis de la commission cadre de vie en date du 5 avril 2023 ;

**Considérant** la procédure adaptée de mise en concurrence, lancée pour les travaux de fourniture, de mise en oeuvre, de mise au point et des essais des installations et des équipements de cuisine. dans le cadre de l'opération de rénovation de l'école de la Rose des Vents ;

**Considérant** que l'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre fait ressortir l'offre économiquement la plus avantageuse comme suit :

ENTREPRISE RETENUE	MONTANT € HT
ETABLISSEMENTS ROUSSEY ET FILS (73230 BARBY)	30 200

**DÉCIDE**

**Article 1 : d'attribuer** le marché d'équipement de cuisine, dans le cadre de l'opération de rénovation de l'école de la Rose des Vents, pour un montant total hors taxe de 30 200 € HT à ETABLISSEMENTS ROUSSEY ET FILS, domiciliée à BARBY (73230)

**Article 2 : dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à l'autorisation de programme Rénovation de l'école de la Rose des Vents :

**Article 3 :** Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Esery, le 6 avril 2023

Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente publiée le